



Les signatures se valent elles?

Par **wilhmick**, le **31/10/2015 à 02:48**

Bonjour,
Nous sommes une association nouvelle et la semaine dernière, dans l'urgence d'un projet financier, le vice-président et le trésorier ont confirmé, par leurs signatures, un contrat proposé par une administration à notre association. Bien sûr, tous les membres-adhérents ont été conviés à cette réunion d'information et tous ont approuvé leur action. Moi, Président, je n'ai pu être présent car j'étais en déplacement dans le cadre du travail.
Question :
Est-ce qu'ils ont le droit de se réunir sans le président ?
Y aura-t'il des problèmes à l'exécution du contrat ?
Les signatures de ces deux personnes valent elles la mienne ?
Merci.

Par **moisse**, le **31/10/2015 à 07:46**

Bonjour,
[citation]Est ce qu'ils ont le droit de se réunir sans le président?[/citation]
Oui.
Rien n'est fait dans votre dos, c'est vous qui êtes en charge d'organiser les réunions du bureau ou du CA.
Alors autant prévoir d'être présent.
[citation]Y aura t'il des problèmes à l'exécution du contrat?[/citation]
Il vaut mieux espérer que non.
[citation]Les signatures de ses deux personnes valent elles le mien?[/citation]
Non.
Sauf si vous avez donné mandat pour signer, compte tenu de votre absence.